

## Résumé de la réunion paritaire nationale de la CPPNI de la Branche des Industries du Cartonnage et des Articles de Papeterie, tenue le 2 mars 2022, sur la N.A.O. nationale 2022 des salaires mensuels conventionnels professionnels à minima (améliorables en entreprise)

*CPPNI = Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de Branche avec le syndicat patronal de la Branche le CAP*

Une CPPNI s'est tenue le 2 mars 2022 dans cette Branche du CAP. Elle était consacrée essentiellement à la NAO nationale sur les Salaires Mensuel Minima Professionnel (SMP). Un accord salaire 2022 « très correct » a été négocié & signé par toutes les O.S. de la Branche (Cgt, Cfdt, Cgc et FO) ; il prévoit une A.G. des SMP de Branche de + 4,5 % en bas de la grille de classification conventionnelle, jusqu'à + 2,8 % dans le haut de la grille.

*L'équipe FO Papier Carton était composée par :*

- *Sur place en présentiel à la Fédération patronale du CAP : Thierry Tirard et Albéric Deplanque ;*
- *En distanciel en visioconférence : Jocelyne Auffray, Delphine Lecointe, Denis Fuseau et Dominique Gillot.*

*Xavier Engel, Président de la Commission Sociale du CAP a proposé l'OdJ suivant pour cette réunion de la CPNNI de Branche :*

- *Point sur la conjoncture et la situation économique de la Branche du Cartonnage.*
- *NAO 2022 de Branche.*
- *Révision de l'Avenant 21 de la Convention Collective sur le contingent d'heures supplémentaire qui est à réécrire (problème de non-extension par la Ministère du Travail).*
- *Examen de 3 dossiers de demandes d'aides sociale de salarié dans le dispositif de fonds sociaux de la Branche (accord de Prévoyance conventionnelle avec l'Ag2R).*
- *Proposition de la Mutuelle Frais de Santé de Branche, groupe WYV, sur une prise en charge d'un forfait de 120 € pour pratique d'un sport.*
- *Point sur le calendrier des prochaines instances de la Branche du CAP.*

### **1. Point sur la conjoncture économique du secteur :**

- Activité pliant cartonnage environ 40 % de baisse.
- Prix des Matières premières : + 70 % pour l'Offset et + 80 % pour le papier couché.
- Carton de type GD2 carton gris couché 2 faces : prix en baisse.
- Carton de type GC1 pure pâte blanchie : augmentation de 1200 à 1900 € en 1 an.
- PPO papier pour onduleuse recyclé : prix en forte hausse.

- Prix du gaz : il est passé de 100 à 340 € le mégaWatt/heure en 1 an
- Le baril de pétrole est passé au-dessus des 110 dollars (et ça va continuer) ce qui impacte plein de pans de l'économie mondiale et donc celle de cette Branche.
- Beaucoup de problème d'affrètement de camions et donc une envolée des prix, car il y a partout en France comme dans le reste de l'Europe des chauffeurs Ukrainiens qui ont arrêté de rouler pour des entreprises de l'UE.
- L'Amidon nécessaire dans beaucoup de fabrication dans les industries du Cartonnage, et qui venait d'Ukraine (principal fournisseur mondial), va commencer à manquer sous peu.

Bref, il y aura un gros problème pour répercuter toutes ces hausses de toutes les matières premières aux clients du CAP. Les entreprises de la Branche du CAP avaient établi un scénario 2022, qui annonçait certes une année 2022 très difficile... mais ça c'était hélas avant « la guerre en Ukraine », dont on sait qu'elle va provoquer beaucoup d'ondes et de conséquences économiques difficiles, pour le CAP on se dirige donc certainement vers une récession, une stagnation, et une inflation va s'envoler.

## 2. NAO 2022 de Branche :

Selon les indices de l'inflation INSEE à fin 2021 de +2,8 %, puis à fin février 2022 de +3,9%, ainsi que de la hausse du SMIC de +2% le 1<sup>er</sup> octobre 2021 (1589 €), puis encore de +0,9% le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (1603 €), la Fédération FO revendique (voir les tableaux joints ci-dessous) :

- +80 € d'A.G. pour les bas salaires soit +5,10 %, et jusqu'à +3,15 % dans le haut de la grille de classification conventionnelle.
- +3,15 % pour le collègue cadre.
- Avec une clause de revoyure après les congés d'été.
- La mise en place du nouveau chèque mobilité (comme les chèques vacances et les chèques restaurants).
- L'installation de bornes de recharge électriques sur les parkings des entreprises, qui sera une obligation en 2025.
- Un accord de Branche sur le télétravail (pour l'encadrer) comme c'est le cas dans la Branche de la Distribution et Commerce de gros des Papiers Cartons Emballages.
- Augmentation de la prime d'ancienneté, actuellement bloqué à +6 % après 9 ans.

Les autres O.S. réclament un peu la même chose... Après 2 suspensions de séances, nous nous mettons d'accord sur une A.G. (augmentation des salaires) au 1<sup>er</sup> mars, et une deuxième au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Cela fera une augmentation sur les premiers coefficients de 4,5 % sur l'année 2022.

## Proposition FO Papier Carton pour la NAO 2022 de la Branche du CAP :

**Tableau des demandes évolutions des Salaires Minima Professionnel de +80 € avec un 1<sup>er</sup> salaire minima conventionnel de +40 € (+5,10 %) par rapport au SMIC légal**

Salaire Minima Professionnel (SMP) Cartonnage et Articles de Papeteries depuis sept 2021			écart avec le coefficient inférieur	Proposition FO pour les SMP 2022 du Cartonnage et des Articles de Papeterie		Gain mensuel 2022 proposé part FO	Ecart avec le coefficient inférieur suite à la demande de FO	Demande FO d'évolution de l'AG en %
Coeff	Taux horaire depuis le 1er sept 2021	SMP depuis le 1er sept 2021 base 151,67 h		SMP 2022 proposé au 1er avril	Taux horaire proposé 2022			
350	16,72 €	2 536 €	226 €	2 616 €	17,25 €	80,00 €	226 €	3,15
315	15,24 €	2 310 €	154 €	2 390 €	15,76 €	80,00 €	154 €	3,46
290	14,21 €	2 156 €	96 €	2 236 €	14,74 €	80,00 €	96 €	3,71
275	13,59 €	2 060 €	95 €	2 140 €	14,11 €	80,00 €	95 €	3,88
260	12,95 €	1 965 €	126 €	2 045 €	13,48 €	80,00 €	126 €	4,07
240	12,12 €	1 839 €	117 €	1 919 €	12,65 €	80,00 €	117 €	4,35
220	11,35 €	1 722 €	61 €	1 802 €	11,88 €	80,00 €	61 €	4,65
210	10,95 €	1 661 €	36 €	1 741 €	11,48 €	80,00 €	36 €	4,82
200	10,72 €	1 625 €	14 €	1 705 €	11,24 €	80,00 €	14 €	4,92
195	10,62 €	1 611 €	14 €	1 691 €	11,15 €	80,00 €	14 €	4,97
190	10,52 €	1 597 €	14 €	1 677 €	11,06 €	80,00 €	14 €	5,01
185	10,43 €	1 583 €	14 €	1 663 €	10,96 €	80,00 €	14 €	5,05
180	10,34 €	1 569 €	14 €	1 649 €	10,87 €	80,00 €	46 €	5,10
Valeur SMIC 1er janv 2021		<b>1 554,58 €</b>		Valeur SMIC 1er janv 2022		<b>1 603,00 €</b>	<b>Moyenne de l'AG :</b>	<b>4,40</b>

Coeff	Garantie Annuelle de Rémunération (GAR) 2021	Rémunération 2021 mensuelle minimun garantie	Proposition 2022 de FO au 1er mars 2022	Evolution de l'AG demandée par FO en %
700	59 309 €	80% de la GAR/12 ou 70% de la GAR/12 selon collaborateur justifiant une part variable	61 177 €	3,15
600	51 163 €		52 775 €	3,15
510	43 814 €		45 194 €	3,15
470	40 533 €		41 810 €	3,15
410	35 654 €		36 777 €	3,15
355	31 154 €		32 135 €	3,15

Résultat de la NAO 2022 de la Branche du CAP :

Tableau des évolutions des Salaires Minima Professionnel et des A.G. négociés et signés en 2 étapes d'application sur l'année 2022, qui permet une A.G. moyenne de +3,35 % pour 2022, et un 1<sup>er</sup> salaire minima conventionnel de +37 € par rapport au SMIC légal.

Etape 1 au 1er mars 2022 = +1,85 % d'A.G. moyenne et le 1er coeff de grille supérieur de 8 € au SMIC légal					Etape 2 au 1er octobre 2022 = +3,35 % d'A.G. moyenne et le 1er coeff de grille supérieur de 37 € au SMIC légal				
Proposition Patronale finale pour les SMP 2022 du Cartonnage et Articles de Papeteries			Ecart avec le coefficient inférieur sur la proposition finale patronale	Proposition patronale d'évolution de l'AG en %	Proposition Patronale finale pour les SMP 2022 du Cartonnage et Articles de Papeteries			Ecart avec le coefficient inférieur sur la proposition finale patronale	Proposition patronale d'évolution de l'AG en %
Coef	Taux horaire au 1er mars 2022 par le CAP	SMP 2022 proposé au 1er mars par le CAP			Coef	Taux horaire au 1er oct 2022 par le CAP	SMP 2022 proposé au 1er oct par le CAP		
350	16,97 €	2 574 €	229 €	1,50	350	17,19 €	2 608 €	233 €	2,84
315	15,47 €	2 345 €	157 €	1,52	315	15,67 €	2 375 €	158 €	2,81
290	14,42 €	2 188 €	97 €	1,48	290	14,61 €	2 217 €	99 €	2,83
275	13,79 €	2 091 €	97 €	1,50	275	13,97 €	2 118 €	98 €	2,82
260	13,14 €	1 994 €	128 €	1,48	260	13,31 €	2 020 €	130 €	2,80
240	12,30 €	1 866 €	118 €	1,47	240	12,46 €	1 890 €	120 €	2,77
220	11,52 €	1 748 €	60 €	1,51	220	11,67 €	1 770 €	55 €	2,79
210	11,13 €	1 688 €	28 €	1,63	210	11,30 €	1 715 €	31 €	3,25
200	10,95 €	1 660 €	13 €	2,15	200	11,10 €	1 684 €	10 €	3,63
195	10,86 €	1 647 €	12 €	2,23	195	11,03 €	1 674 €	10 €	3,91
190	10,77 €	1 635 €	12 €	2,38	190	10,96 €	1 664 €	11 €	4,20
185	10,69 €	1 623 €	12 €	2,53	185	10,89 €	1 653 €	13 €	4,42
180	10,62 €	1 611 €	8 €	2,68	180	10,80 €	1 640 €	37 €	4,53
<b>Valeur SMIC 1er janv 2022 : 1603 €</b>			<b>Moyenne de l'AG :</b>	<b>1,85</b>	<b>Valeur SMIC 1er janv 2022 : 1603 €</b>			<b>Moyenne de l'AG :</b>	<b>3,35</b>

Coeff	Proposition finale 2022 du CAP au 1er mars 2022	Evolution de l'AG au 1er mars sur 1 an en %	Proposition finale 2022 du CAP au 1er oct 2022	Evolution de l'AG au 1er oct sur 1 an en %
700	60 199 €	1,50	60 981 €	2,82
600	51 930 €	1,50	52 606 €	2,82
510	44 471 €	1,50	45 049 €	2,82
470	41 141 €	1,50	41 676 €	2,82
410	36 189 €	1,50	36 659 €	2,82
355	31 621 €	1,50	32 032 €	2,82

Le texte de l'accord a été signé en séance par les 4 O.S.R. (organisations syndicales représentatives de la Branche : Cgt, Cfdt, Cgc et FO). Il s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> mars 2022.

### 3. Article 21 de la CCN idcc 0489 à réécrire pour non-extension par la Ministère du Travail :

Elisabeth Calais, la juriste du CAP, nous explique que l'article est à réécrire, car il a été retoqué par l'administration sur l'extension de notre nouvelle Convention Collective Nationale, car nous n'avons pas le droit d'avoir deux contingents :

- 90h + 40h en cas de modulation, soit 130 h.
- 160h + 40h sans modulation, soit 130 h.

Le texte va donc être réécrit avec un seul contingent de 130 heures.

### 4. Trois demandes d'aides sociales sur le budget 2022 de Branche (accord Prévoyance avec l'Ag2R) :

- Cas n°1 : accord à 100 % des fonds demandés.
- Cas n° 2 : ajourné pour cause de manque d'informations.
- Cas n°3 : accord à 50 % des fonds demandé.

### 5. Proposition du groupe WYV – Mutuelle Frais de Santé de Branche :

Cette proposition comporte une aide de prise en charge d'un forfait sport de 120 €. Le coût des propositions du groupe WYV représente 80 % du budget annuel disponible pour la prévention et la santé des salariés. La proposition est adoptée !

Fin de la réunion de la CPPNI à 13h. Prochaine réunion le 28 juin

**La Fédération FO secteur Papier Carton reste à votre disposition pour toute question ou éclairage.**

Albéric Deplanque - FO Construction - Secrétaire du Secteur FO Papier Carton